



DP F3SCT 26 mai 2025

Madame, monsieur,

Depuis le 1er mars, le ministère ne verse que 90 % du traitement indiciaire et des primes en cas de congé maladie ordinaire. Cette décision s'inscrit dans la droite ligne des politiques anti-fonctionnaires. Il s'agit de faire payer les fonctionnaires, en alimentant un fonctionnaire bashing qui repose sur des contrevérités. Les fonctionnaires sont rendus coupables d'être malades. C'est inacceptable ! Ajoutée au jour de carence, l'indemnisation à 90% des arrêts maladies entraîne des pertes conséquentes alors même que les salaires des fonctionnaires souffrent des politiques d'austérité successives.

La FSU exige l'abandon immédiat de l'abaissement de la rémunération à 90 % lors d'arrêts maladie ainsi que la suppression du jour de carence.

La FSU continue de dénoncer l'augmentation des conflits liés au management de certains chefs qui vont à l'encontre du code de l'éducation. Nous continuerons à dénoncer le cas de notre camarade CGT Patrice Chapat victime d'une sanction disciplinaire pour avoir fait son travail de représentant des personnels, mais aussi celui d'un autre camarade de la Loire convoqué récemment par l'IA-DASEN pour avoir proposé une répartition alternative de la DHG en CA. Ces cas font écho à la mutation dans l'intérêt du service de militants SNES-FSU de l'académie de Créteil. Les dossiers ne contenaient que des éléments à charges, sans fondement et ils n'auraient pas suffi pour engager des procédures disciplinaires. Ces collègues, syndicalistes, ont reçu leur mutation dans l'intérêt du service à effet immédiat par courrier recommandé et pendant les vacances de printemps.

Nous observons à nouveau une modification de l'organisation des AESH et du fonctionnement de l'ASH. La création de 7 PAS est déjà officielle et publiée dans la LIR. Pourtant aucune instance des personnels n'a été consultée. Une fois de plus, une fois de trop, des organisations de services sont actées sans consultation du F3SCT comme la loi le prévoit.

Vous le savez, la question des AESH et des conditions de scolarisation des élèves relevant du champ du handicap font l'objet de discussions lors des F3SCT, des GT et des visites.

Nous allons donc profiter de cette instance pour tout de même vous donner notre avis.

Cette mise en place à marche forcée de PAS est la énième réorganisation. Après la création des PIAL, les AESH et les établissements ont connu des tentatives de mettre en place des PIAL par degré, puis le transfert de la gestion au rectorat, puis la création du service de l'Ecole inclusive ce qui a modifié le circuit de recrutement, puis la modification des contrats, puis la prise en charge du temps méridien... Les personnels comme les élèves souffrent de ces réorganisations permanentes.

Nous vous alertons également sur le fait que la création des PAS ne résout aucun des vrais problèmes qui nous remontent quotidiennement :

- manque de moyens AESH
- manque de places dans les établissements médico-sociaux

- orientation par défaut
- services partagées
- modifications permanentes des EDP y compris en cours d'année
- dotations AESH connues en dernière minute

Enfin les PAS sont financés sur moyens propres à l'EN comme à l'ARS donc sans dotation supplémentaire, pour rappel le Rhône a une dotation de -85 postes. Nous demandons une suspension de cette expérimentation pour laisser le temps de la concertation.

Le bâti scolaire dans le département est un autre sujet d'inquiétude. 86% des collèges du département a plus de 20 ans. Outre les carences dans la prise en compte des écarts thermiques, les risques liés à l'amiante doivent être pris en compte. Selon un rapport 2016 de l'ONS (Observatoire de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement), parmi les établissements scolaires construits avant 1997 (date d'interdiction de l'amiante), soit 85% du parc total : « 80 % des lycées professionnels, 77 % des lycées généraux et technologiques, 73 % des collèges et 38 % des écoles » sont encore contaminées par des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Face à ce constat alarmant, nous demandons :

- L'amélioration du recensement, de l'accompagnement et du suivi médical des victimes de l'amiante parmi les enseignants et élèves de l'Éducation nationale.
- La transmissions aux élu.es de la F3SCTSD les résultats et les fichiers liés à l'enquête nationale pour être informé de la présence de ce risque et sa prise en compte sur le territoire
- L'accès facilité aux DTA
- Un plan de réhabilitation national du bâti scolaire et public